



Réglementation terrain non constructible

Par **Lalivanda**, le **26/05/2017** à **23:52**

Bonjour,

Nous possédons un bâtiment construit depuis plus de 20 ans sur un terrain non constructible viabilisé. Nous souhaitons l'agrandir afin de venir y habiter. Est-ce envisageable du fait que la construction est présente et que nous payons une taxe d'habitation depuis de nombreuses années ?

Par avance merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **27/05/2017** à **10:07**

bonjour,

vous pouvez lire une réponse ministérielle sur ce sujet:

<https://www.senat.fr/questions/base/2006/qSEQ060422760.html>

salutations